



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 novembre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 novembre 2002

**garantie d'emprunt à l'OPAC auprès de la Caisse des dépôts et  
consignations - prêts locatifs à usage social d'un montant de 51 672  
euros et 150 601,17 euros pour l'acquisition et la construction de 4  
logements locatifs sis à Niort, rue des Loriots.**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,  
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme  
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

**Excusés :**

*Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataires est excusée.*

***Conseillers :***

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002**

DELIBERATION D20020349

**Direction des Finances**

**garantie d'emprunt à l'OPAC auprès de la Caisse des dépôts et  
consignations - prêts locatifs à usage social d'un montant de 51  
672 euros et 150 601,17 euros pour l'acquisition et la construction  
de 4 logements locatifs sis à Niort, rue des Loriots.**

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande formulée le 13 juin 2002 par l'Office Public d'Aménagement et de Construction Sud Deux-Sèvres (OPAC) tendant à obtenir la garantie de la ville de Niort pour deux emprunts d'un montant de 51 672 € et 150 601,17 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition et l'amélioration de 4 logements locatifs sis « rue des Loriots Cholette » à Niort.

Vu l'article 19.2 du code des caisses d'épargne

Vu l'article 6 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à l'OPAC Sud Deux-Sèvres** pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts d'un montant total de **202 273,17 €** à hauteur de 100% du montant total des emprunts, à contracter par l'OPAC Sud Deux-Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition et la construction de 4 logements locatifs sis « rue des Loriots Cholette » à Niort.

Les caractéristiques de chacun des deux prêts « PLUS » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnés ci-après.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessous sont établis sur la base d'un taux du livret A à 3% et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du livret A.

Les caractéristiques de chacun des prêts sont les suivantes :

**Pour le prêt destiné à l'acquisition de l'immeuble :**

Montant du prêt	ñ	<b>51 672 €</b>
Echéances	ñ	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	ñ	4,20%
Taux annuel de progressivité	ñ	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	ñ	En fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%
Durée totale du prêt	ñ	50 ans

**Pour le prêt destiné à la construction de l'immeuble :**

Montant du prêt	ñ	<b>150 601,17 €</b>
Echéances	ñ	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	ñ	4,20%
Taux annuel de progressivité	ñ	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	ñ	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.
Durée totale du prêt	ñ	35 ans

**Effets de la garantie :**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice

de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- **autoriser Monsieur le Maire** à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

*(Monsieur Bernard Bellec, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au vote, ni au débat)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Guillaume JUIN**

[Ordre du jour](#)